



Comité de Soutien pour Une Nouvelle Énergie Pour Guécélard

Une Energie citoyenne

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
JOAFE N° : W723016464
SIRET N° : 883 356 388 00016
Dépôt légal BnF N° : 00000000033432

Comité de Soutien aux Élus-es Municipaux
de la liste
Une Nouvelle Équipe Pour Guécélard

Fiche N° 18

Contact : cs.unepg@gmail.com Site : <https://unenouvelleenergiepourguecelard.fr/>



Cette rubrique, mise en ligne sur le site "CS-UNEPG", permet aux adhérents de s'exprimer sur des sujets d'actualité ayant pour thèmes toutes les problématiques en lien avec la vie communale (sécurité, circulation, environnement, salubrité, etc.). Elle est publiée après validation du CS-UNEPG.

La municipalité précise que vos signalements sont systématiquement pris en considération. Les services municipaux doivent intégrer des facteurs particuliers et incontournables comme les plannings communaux, la disponibilité d'équipements spécifiques et/ou de personnels dédiés, les obligations diverses en lien avec des notions juridiques, contractuelles et/ou légales, voir les perturbations climatiques du moment. Toutes ces conditions prises en compte peuvent engendrer des délais de réactivité et de réalisation indépendants d'une volonté clairement affichée.

ACCES ABRI BUS SCOLAIRE – "RD 323 Résidence Jacques Brel"

Date de transmission : 25/01/2021

Transmis par : Gilles CHAMPLON

Retour : Réalisé Date :

Objet :

Accès à l'abri bus scolaire RD 323 en direction de la Flèche depuis le lotissement Jacques Brel

Constat :

Absence de passage aménagé depuis l'impasse Jean Ferrat donnant accès à l'abri bus. Les usagers ont tracé un chemin et traversent l'espace vert humide et glissant

Niveau d'urgence :

Faible

Moyen

Important

Majeur

Localisation, informations au choix ...

Adresse : RD 323 sortie "La Flèche"

Lieu-dit : Résidence Jacques Brel

Coordonnées GPS :

Éléments complémentaires : Photos(s) – Plan(s) – Croquis – Commentaire(s) spécifique(s)



Remarques de la part des riverains :
« Aménager un passage empierré sur le tracé existant afin de le rendre propre et non glissant par temps humide »



Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

